



Public Health
Santé publique
SUDBURY & DISTRICTS

Le 2 septembre 2022

Madame,
Monsieur,

Objet : Soutien et ressources de la santé publique pour la rentrée scolaire

À l'aube d'une nouvelle année scolaire, Santé publique Sudbury et districts aimerait profiter de cette occasion pour vous remercier de votre engagement continu à maintenir la sécurité dans nos écoles et à soutenir la santé et le bien-être du personnel, des élèves et des familles. Vos écoles ont fait preuve d'une résilience remarquable au cours des deux dernières années, en faisant face aux incertitudes de la pandémie de COVID-19.

Alors que nous retrouvons une année scolaire plus « normale », les élèves étant de retour en classe et bénéficiant d'une expérience scolaire complète comprenant des activités parascolaires, des sports et des assemblées, les enseignants et le personnel ont un rôle essentiel à jouer pour faciliter la transition de nos enfants vers l'école en septembre, et Santé publique Sudbury et districts est là pour vous aider.

Comme la pandémie continue à mobiliser notre leadership et nos ressources collectives, nous nous engageons à rétablir les programmes et les services de santé publique et à contribuer au développement de communautés scolaires fortes et résilientes après la pandémie. Conformément à nos [priorités en matière de rétablissement](#), nous sommes ravis d'offrir à nouveau des programmes de promotion de la santé en milieu scolaire.

Nous voulons nous assurer que les conseils scolaires et les écoles de notre zone de service disposent des soutiens et des ressources de santé publique dont ils ont besoin pour une année scolaire saine et réussie. Nous espérons que vos écoles et vous trouverez les renseignements et les ressources ci-joints utiles.

Nous sommes impatients de poursuivre notre partenariat et de travailler avec vous cette année scolaire!

Stacey Gilbeau, I.A., BScInF
Directrice, Division de la promotion de la santé

Sudbury

1300 rue Paris Street
Sudbury ON P3E 3A3
t: 705.522.9200
f: 705.522.5182

Elm Place

10 rue Elm Street
Unit / Unité 130
Sudbury ON P3C 5N3
t: 705.522.9200
f: 705.677.9611

Sudbury East / Sudbury-Est

1 rue King Street
Box / Boîte 58
St.-Charles ON POM 2W0
t: 705.222.9201
f: 705.867.0474

Espanola

800 rue Centre Street
Unit / Unité 100 C
Espanola ON P5E 1J3
t: 705.222.9202
f: 705.869.5583

Île Manitoulin Island

6163 Highway / Route 542
Box / Boîte 87
Mindemoya ON POP 1S0
t: 705.370.9200
f: 705.377.5580

Chapleau

34 rue Birch Street
Box / Boîte 485
Chapleau ON POM 1K0
t: 705.860.9200
f: 705.864.0820

toll-free / sans frais

1.866.522.9200

phsd.ca



Programmation de la promotion de la santé en milieu scolaire

Notre équipe de promotion de la santé en milieu scolaire est composée d'infirmières en santé publique, de diététistes professionnels et de promoteurs de la santé. Nous aidons les écoles à répondre aux besoins en matière de santé et de bien-être en utilisant une approche globale de la santé scolaire. Nous fournissons aux [éducateurs](#) des [outils et des ressources](#) sur divers sujets liés à la santé et nous les aidons à enseigner le programme d'éducation physique et de santé d'une manière amusante et interactive.

Les enseignants et le personnel scolaire jouent un rôle essentiel dans le soutien de la transition de nos enfants vers une année scolaire plus « normale » en septembre. En raison de l'impact des mesures pandémiques sur la santé mentale, les élèves peuvent avoir besoin de plus de soutien et de patience pendant cette période de transition. Les ressources suivantes peuvent être utilisées pour favoriser le développement et le bien-être optimaux des élèves, ainsi que pour renforcer les liens entre le personnel, les élèves et les familles pendant la rentrée.

- [Affiche Cher élève](#)
- [Activité Parle-moi de toi pour apprendre à se connaître pour les enseignants](#)
- [Activité Parle-moi de toi pour apprendre à se connaître pour les élèves](#)
- [Activité Parle-moi de toi pour apprendre à se connaître pour le personnel scolaire](#)
- [Activité Parle-moi de toi pour apprendre à se connaître pour les parents](#)
- [Tisser des liens bienveillants et favoriser la santé mentale des élèves lors du retour à l'école](#) (Santé mentale en milieu scolaire Ontario)
- Une lettre adressée aux parents intitulée [Comment soutenir la santé mentale de votre enfant lors de la rentrée scolaire](#)
- [Ensemble de soutiens pour favoriser la santé mentale à la rentrée scolaire](#) - Santé mentale en milieu scolaire Ontario (smho-smsso.ca)

Santé dentaire et oculaire

Notre équipe de soins dentaires reprendra le dépistage annuel de la santé bucco-dentaire en milieu scolaire et le programme de prévention dans toutes les écoles élémentaires dès septembre 2022. De plus, le programme de dépistage des troubles de la vue pour les élèves de la maternelle commencera au début de 2023. Tous les protocoles de contrôle des infections seront en place pour prévenir la propagation des maladies infectieuses. Ces protocoles sont conformes aux directives de contrôle des infections établies par Santé publique Ontario et l'Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario.

Soutien aux écoles en matière de COVID-19

Tout le monde doit procéder à un autodépistage quotidien avant d'aller à l'école, en utilisant [l'outil de dépistage dans les écoles et les services de garde d'enfants](#). Il est important de suivre les instructions qui y sont données. Toute personne qui se sent malade ou qui présente des symptômes devrait rester chez elle et chercher à passer un test d'évaluation auprès de son fournisseur de soins de santé, au besoin.

Le message est simple. « En cas de maladie, restez chez vous ». Toute personne qui se sent malade ou qui présente des symptômes nouveaux ou qui s'aggravent devrait rester chez elle. Autrement dit, elle devrait rester chez elle jusqu'à ce que :

- ses symptômes diminuent depuis au moins 24 heures (48 heures en cas de nausées, de vomissements ou de diarrhée), **et**
- toute fièvre ait disparu, **et**
- plus aucun nouveau symptôme ne se manifeste.

Tout le monde doit prendre des précautions supplémentaires après une maladie, un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 ou une exposition par contact étroit. Voici quelles sont les autres mesures à prendre :

- Porter un masque bien ajusté dans tous les lieux publics pendant 10 jours à compter du début des symptômes, de la date du résultat positif ou de l'exposition, y compris dans les écoles et les centres de garde d'enfants, à moins d'avoir moins de deux ans.
- Éviter les activités non essentielles où il faut retirer le masque (par exemple, jouer d'un instrument à vent dans un cours de musique ou enlever son masque pour faire du sport). Retirer son masque pour manger à la cafétéria de l'école serait considéré comme une activité essentielle. En pareille situation, il est fortement recommandé de respecter la distanciation physique.
- Éviter les visites non essentielles auprès de personnes vulnérables ou dans les milieux les plus à risque (soit, les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les maisons de retraite et les autres lieux d'hébergement collectif) pendant 10 jours à compter du début des symptômes, de la date du résultat positif ou de l'exposition.

Santé publique Sudbury et districts encourage le personnel, les élèves et les familles à continuer de suivre les [conseils de protection contre la COVID-19](#) pour réduire et prévenir la propagation de la COVID-19. Santé publique recommande aux personnes admissibles de se faire vacciner contre la COVID-19 et de rester à jour en ce qui touche les vaccinations systématiques, y compris les doses de rappel contre la COVID-19. Les gens peuvent prendre rendez-vous en ligne à la page [Comment prendre un rendez-vous de vaccination contre la COVID-19 \(ontario.ca\)](#). L'[indice de](#)

[risque de COVID-19](#) à l'échelle locale de Santé publique, mis à jour chaque semaine, vous permet de prendre une décision éclairée pour assurer votre protection et celle de votre famille et vous éviter de contracter et de répandre la COVID-19.

Port du masque dans les écoles et les centres agréés de garde d'enfants

Porter un masque bien ajusté est un moyen important d'assurer votre protection et celle des autres. Les gens devraient continuer à porter un masque bien ajusté :

- s'ils sentent que ça leur convient;
- s'ils risquent fort de tomber gravement malades;
- s'ils se remettent de la COVID-19 ou d'une autre maladie;
- s'ils ont récemment présenté des symptômes du virus; ou
- s'ils ont été en contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19.

Suivez les recommandations décrites précédemment sur le port du masque.

Dès l'automne 2022, la province n'obligera pas les élèves, le personnel et les visiteurs dans les centres de garde d'enfants, les écoles, les bureaux de conseil scolaire ou les moyens de transport pour élèves à porter un masque comme auparavant.

Santé publique continue d'encourager les centres de garde d'enfants, les conseils scolaires et les écoles à recommander le port du masque au personnel, aux élèves, aux visiteurs et aux personnes présentes comme mesure de protection supplémentaire à l'intérieur. Merci de continuer à promouvoir des milieux respectueux et inclusifs pour les personnes qui choisissent de porter ou non un masque dans leur centre de garde d'enfants ou leur école. La gentillesse dont nous continuons de faire preuve envers les autres et le fait de reconnaître que tout le monde n'a pas le même degré de tolérance lorsqu'il s'agit des précautions en situation de pandémie font toute la différence!

COVID-19, maladies transmissibles et rapports sur l'absentéisme

Afin d'aider à prévenir et arrêter la propagation de la COVID-19 et des autres maladies transmissibles dans les centres de garde d'enfants et les écoles, le ministère de l'Éducation exige que ceux-ci surveillent leur propre taux d'absentéisme et signalent les absences d'élèves et de membres du personnel à Santé publique Sudbury et districts. Ils doivent rapporter tout taux d'absentéisme supérieur à la normale, ainsi que les absences qui, selon l'administration, ne sont pas liées à d'autres facteurs (comme les jours fériés).

Comme l'exige l'article 28 de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé* (LPPS), si les directions d'école sont d'avis qu'un élève est atteint d'une maladie transmissible ou risque de l'être, elles doivent le signaler à la médecin-hygiéniste.

Notre personnel infirmier affecté aux écoles sera en mesure de fournir des conseils aux écoles et aux centres de garde d'enfants.

En ce qui touche les programmes de promotion de la santé en milieu scolaire, l'école et la COVID-19 ou les demandes de renseignements et le soutien concernant les maladies transmissibles, vous et vos familles pourrez obtenir de l'information et de l'aide en appelant les lignes réservées qui suivent :

- Les administrateurs et le personnel des écoles et des services de garde peuvent composer le 705.522.9200, poste 393 (sans frais au 1.866.522.9200) et les parents peuvent composer le 705.522.9200, poste 748 (sans frais au 1.866.522.9200).
- Pour les demandes de promotion de la santé en milieu scolaire, vous pouvez envoyer un courriel à petiteenfance.santescolaire@phsd.ca ou remplir le [formulaire de demande pour la promotion de la santé en milieu scolaire](#).
- Pour les demandes concernant l'école et la COVID-19, vous pouvez envoyer un courriel à: school_covid_team@phsd.ca.